

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	MATHIEU LEMAY
Circonscription :	MASSON

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)	20 novembre 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Billets offerts pour le Gala Envirolys du CETEQ.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation faite au député de Masson en tant que porte-parole en environnement du deuxième groupe d'opposition.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Mathieu Lemay	Date de la déclaration 2017-12-06
---	--